

To GAA-Qualified Appraisers and Apprentice-Appraisers
To Operators of Appraising Firms
To Automobile Claims Officers
To Automobile Appraisal Officers
To Automobile Appraisal Technical Committee Members

REPLACEMENT PARTS

Labour time not available in appraisal software

Increasingly more complex vehicle design and greater use of new steel alloys in the manufacturing process have meant that some car makers do not recommend replacing a vehicle section with an assembly of recycled parts. Consequently, appraisal software does not always contain the information about the labour time required to make such repairs.

In this bulletin, Groupement des assureurs automobiles (GAA) wishes to inform appraisers that recycled parts should not be considered when making repairs to a vehicle where the appraisal software does not provide information about labour time.

Where the information is available, the use of such parts can be considered. However, before deciding whether or not to make such repairs, a number of elements including, more specifically, safety and respecting the manufacturers' recommendations and repair procedures must absolutely be taken into account by all players involved in the file. In fact, to ensure that consumer safety is not compromised, the repairs must respect the manufacturer's instructions and be adequately supervised.

We would like to specify that the final decision to go ahead and replace a vehicle section by an assembly of recycled parts is always left to the insurer, who must look at the merits of such a file.

Lastly, we wish to remind appraisers that they must always check the procedures pages of the appraisal software used, as these contain key information on repair techniques. They should also be careful given that, in certain cases, the information generated by the software may not be exact or may not take into account certain situations.

More technical information is available in the I-CAR site:


http://www.i-car.com/html_pages/technical_information/advantage.shtml

For information Mr. Mario Lépine, Supervisor, Automobile Appraisal Standards and Practices, ext. 201, mlepine@gaa.qc.ca

 www.gaa.qc.ca
www.infoinsurance.ca

 514.288.1537

 514.288.0753

 Groupement des assureurs automobiles
800, Place-Victoria, suite 2410
P.O. Box 336, Stock Exchange Tower
Montreal (Québec) H4Z 0A2

Aux estimateurs et apprentis estimateurs qualifiés par le GAA
Aux exploitants des firmes d'estimation
Aux responsables des sinistres automobiles
Aux responsables de l'estimation automobile
Aux membres du comité technique en estimation automobile

PIÈCES DE REMPLACEMENT

Temps de main-d'œuvre non disponibles aux logiciels d'estimation

La conception de plus en plus complexe des véhicules et l'utilisation plus importante des nouveaux alliages d'aciers lors de leur fabrication ont fait en sorte que certains fabricants ne recommandent pas le remplacement d'une section de véhicule par un ensemble de pièces recyclées. Par conséquent, l'information relative aux temps de main-d'œuvre nécessaires pour effectuer une telle réparation n'est pas toujours disponible aux logiciels d'estimation.

La présente intervention du Groupement des assureurs automobiles (GAA) vise à informer les estimateurs que l'utilisation d'un ensemble de pièces recyclées ne devrait pas être considérée pour effectuer la réparation d'un véhicule lorsque le logiciel d'estimation utilisé ne fournit pas l'information relative aux temps de main-d'œuvre.

Si l'information est disponible, l'utilisation de ce type de pièces peut alors être envisagée. Cependant, avant de prendre la décision de procéder ou non à une telle réparation, divers éléments dont, notamment, la sécurité, le respect des recommandations des fabricants et des procédures de réparation, doivent absolument être considérés par tous les intervenants impliqués dans ce genre de dossier. En effet, afin que la sécurité des consommateurs ne soit pas compromise, la réparation doit être effectuée en tout respect des directives du fabricant et avec un encadrement approprié.

Nous tenons à préciser que la décision finale de procéder au remplacement d'une section de véhicule par un ensemble de pièces recyclées revient toujours à l'assureur et que ce genre de dossier doit être traité au mérite par ce dernier.

Enfin, nous rappelons aux estimateurs qu'ils devraient toujours vérifier les pages de procédures du logiciel d'estimation utilisé puisque ces pages contiennent des informations importantes sur les techniques de réparation. Ils devraient également faire preuve de prudence étant donné que, dans certains cas, l'information générée par le logiciel pourrait ne pas être exacte ou ne pas prévoir certaines situations.

Plusieurs informations techniques sont également disponibles sur le site de I-CAR :
http://www.i-car.com/html_pages/technical_information/advantage.shtml (en anglais seulement)

Pour renseignements M. Mario Lépine, responsable des normes et pratiques en estimation automobile, poste 201, mlepine@gaa.qc.ca